

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Camion, Tracteur, Classe 8				
Solicitation No N° de l'invitation	Amendment No N° modif.			
W8476-155282/A 002				
Client Reference No N° de référence du client Date		)		
W8476-155282	2015-07-08			
GETS Reference No N° de référence de SEAG				
PW-\$\$HP-539-67442				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME			
Solicitation Closes - L'invitation prer at - à 02:00 PM on - le 2015-07-29	nd f	in Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT		
F.O.B F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les pr	résen	tes		
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre: V				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Cafferty, Kathy		hp539		
Telephone No N° de téléphone	FAX No N° de FAX			
(819) 956-5917 ( )	( ) -			
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

e l'entrepreneur
on behalf of Vendor/Firm
ner au nom du fournisseur/
ères d'imprimerie)
Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation W8476--155282/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

002 File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

hp539  $\,$  CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME  $\,$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8476-155282

hp539W8476-155282

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8476--155282/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-155282

Amd. No. - N° de la modif.  $002\,$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

File No. - N° du dossier hp539W8476-155282 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 1. Cette Modification 002 à la demande de proposition est émise afin de
  - a. Modifier la demande de proposition en raison de changement de politique; et
  - b. Prolonger la date de clôture de l'invitation à soumissionner de 02:00 pm le 15 juillet 2015 à 02:00 pm le 29 juillet 2015, Heure avancée de l'Est.
- 2. La demande de proposition est modifiée comme suit:

À la Table des matières, Partie 5 :

Supprimer : ATTESTATIONS

Insérer: ATTESTATIONS ET DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

à la Table des matières de la partie 5, Article 5.1 :

Supprimer : Certifications Requises Préalables à l'attribution du Contrat,

Insérer : Certifications Requises avec la Soumission

À la Table des Matières, partie 5, Article 5.2 :

Supprimer : Attestations Supplémentaires Requises Préalables à l'attribution du Contrat. Insérer : Attestations Préalables à l'attribution du Contrat et des Informations Supplémentaires

À la Partie 2 - Instructions à l'intention des Soumissionnaires, l'article 2.1 Instructions, Clauses et Conditions uniformisées :

a. À Partie 2 – Instructions à L'intention des soumissionnaires

Supprimer : le document 2003, (25-09-2014) Instructions Uniformisées - beins (complexité moyenne)

Insérer : le document 2003, (2015-07-03) Instructions Uniformisées - beins (complexité moyenne)

#### À PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Supprimer en entier

Insérer:

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

 $\label{eq:solicitation} \begin{aligned} &\text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ &W8476\text{--}155282/A \end{aligned}$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-155282

Amd. No. - N° de la modif.  $002\,$ 

File No. - N° du dossier hp539W8476-155282 Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et</u> Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-155282/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8476-155282

Amd. No. - N° de la modif. 002

File No - Nº du dossier hp539W8476-155282

Buyer ID - Id de l'acheteur hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

#### Conformité du produit 5.2.3

Le soumissionnaire certifie que tous les véhicules/équipements proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la période du contrat, à toutes les spécifications techniques de la description d'achat.

Cette certification ne soustrait pas la soumission à son obligation de satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires détaillés dans la partie 4.

Signature du représentant autorisé du soumission	naire	Date	

À Partie 6, Clauses du Contrat Subséquent, article 6.2.1 – Clauses et Conditions Uniformisées :

Supprimer: 2010 (2014-11-27) Conditions générales – beins (complexité moyenne) Insérer: 2010 (2015-07-03), Conditions générales – beins (complexité moyenne)

À Partie 6, Clauses du Contrat Subséquent, article 6.7.1 – Conformité :

Supprimer en entier

Insérer: Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

À Partie 6, Clauses du Contrat Subséquent, article 6.9 – Ordre de priorité des documents :

Supprimer: (b) 2010 (2014-11-27) Conditions générales - beins (complexité moyenne) Insérer: (b) 2010 (2015-07-03) Conditions générales - beins (complexité moyenne)

#### TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES